

# ESCROQUERIES FINANCIÈRES EN RUSSIE

THOMAS MOTTE \*

## *Collecter les fonds sans jamais les rembourser*

Ces dernières années, la Russie est submergée par une vague d'escroqueries financières. Quelles que soient leurs causes, aussi nombreuses que diverses, les escroqueries financières suivent toujours une logique très simple qui consiste à collecter les fonds pour les cacher ensuite, de façon à éviter le remboursement. A ces fins, les agents économiques russes utilisent différents « produits financiers » et « valeurs mobilières » : actions, obligations, options, futures, effets, certificats de dépôt, billets, polices d'assurance, « chèques d'or », contrats à terme avec règlement en monnaie ou livraison d'une contrepartie en or ou en diamants<sup>1</sup>, etc. Parmi les agents économiques russes, de nombreux établissements financiers ou parafinanciers, qui se lancent dans des affaires louches, jouent le rôle essentiel. Ce sont des banques commerciales et des compagnies d'assurances, des fonds d'investissement et des fonds de pension, des entreprises de construction et des « compagnies financières ».

147

Tout le monde collecte des fonds pratiquement partout. Avec une licence de la Banque centrale ou sans elle, dans des locaux luxueux au « centre ville » ou chez un brocanteur provincial, la collecte des fonds n'exige qu'une réclame criante qui promet l'impossible : augmenter le capital de plusieurs pour cents par jour. Le taux de capitalisation n'étant limité que par l'arrogance des escrocs. Le public se laisse également tenter par des promesses des futures prestations promises aux porteurs des polices d'assurances, par des versements de retraites complémentaires dans un avenir lointain ou encore par des revenus gigantesques que pourraient générer un investissement dans une affaire « miraculeuse », telle que la fabrication de « voitures populaires » (AVVA - « Rossiisky Avtomobilny Alliance »), la préparation de caviars de saumon (Maison d'investissement « Rossitch ») ou la distribution des « peterburgers » appelés à remplacer les hamburgers (« Smirnov et fils » SARL) etc.

---

\* Journaliste.

1. Ces contrats ne sont pas prévus par la législation existante.

Il existe deux façons de ne pas rembourser les fonds collectés : trouver un des nombreux prétextes légitimes pour ne pas le faire ou disparaître avec la caisse dans la nature. La presse russe est débordée d'avis de recherche concernant les dirigeants des « compagnies financières », qui ont choisi la deuxième option<sup>2</sup>. Outre cette option vulgaire, il existe une autre qui réunit des « techniques » plus élégantes dont la plus simple est une pratique des impayés frauduleux.

La toile des impayés couvre actuellement toute la société russe, y compris l'Etat qui se permet de retarder le paiement des fonctionnaires et des fournisseurs, les retards pouvant atteindre plusieurs mois. Comme les impayés frauduleux sont amalgamés dans les autres, la fraude passe inaperçue et reste impunie dans la plupart des cas. La propagation des impayés, qui en découle, conduit à l'illiquidité des banques russes qui se retrouvent alors dans l'incapacité d'exécuter les ordres des clients quant aux paiements et aux retraits de dépôts en espèces. Il s'agit, en réalité, des faillites bancaires très fréquentes en Russie ces dernières années.

Parmi ces faillites bancaires, la « *Gloria-bank* » fournit l'exemple type. Cet établissement de taille moyenne mais réputé « sûr », finançait, depuis 1993, une certaine société « *Microdine* » connue pour ses affaires louches. Au printemps 1995, la « *Microdine* » n'a pas remboursé à l'échéance des crédits pour quelques \$ 4,5 millions, et ceci, malgré l'exécutoire émis par le tribunal compétent<sup>3</sup>. Sous l'influence de cette mésaventure, la « *Gloria-bank* » s'est vue finalement contrainte de cesser ses activités. On est en situation où une fraude est à l'origine des impayés qui ont engendré la faillite bancaire.

Le cas de la banque « *Natsionalny kredit* » fournit un autre exemple. Il s'agit de l'escroquerie dans des relations interbancaires. Cette banque réinvestit des fonds collectés auprès d'autres banques dans les filiales du groupe, sans jamais les rembourser par la suite. Au mois de juin 1995, la banque « *Sibirgazbank* » a versé, dans le but d'acquisition des bons de Trésor, 12 milliards de roubles à la « *Natsionalny kredit* » qui est l'agent officiel du Ministère des Finances de la Russie. Les bons du Trésor ont été achetés et déposés sur le compte titres de la « *Sibirgazbank* » auprès de la « *Natsionalny kredit* ». Deux mois après, le Ministère des Finances a remboursé ces titres, en versant la contrepartie à la « *Natsionalny kredit* ». Conformément à la législation en vigueur, la « *Natsionalny kredit* » devait rembourser 14 milliards de roubles à la « *Sibirgazbank* » dans le délai de 3 jours. Or, la « *Natsionalny kredit* » n'a reversé que 2 milliards de roubles au titre des intérêts, le principal restant impayé sous prétexte de l'absence des fonds, et ceci, malgré le paiement effectué par le Ministère

2. Parmi les plus citées, on trouve les sociétés suivantes : la « Lombard SA », la compagnie financière « Vlastilina », le fonds de pension « Aurore », la compagnie d'assurance « Nasko-Taganrog » etc.

3. Finansovye izvestia, N°81, 26 octobre 1995.

des Finances<sup>4</sup>. L'escroquerie dans des relations entre les banques constitue une des principales causes de la crise qui a frappé le marché interbancaire russe en août 1995. Nombreuses sont les banques qui se sont vu retirer leurs licences et ont cessé leurs activités par la suite.

La construction de « pyramides financières », qui s'appuie sur l'auto-quotation d'actions (« dépôts », « billets » ou autres « produits financiers ») par les émetteurs, représente une technique intrinsèquement frauduleuse pour collecter des fonds auprès du public. Ceci, parce que la collecte des fonds s'effectue par des agents non-agrèés suivant une logique qui exclut le remboursement de la dette. Parmi des dizaines de « pyramides financières » en Russie, les plus connues sont sans doute celles de la société « MMM », du groupe « *Khopeur* », de la Maison de commerce « *Selenga* », de la société « *Rousskaya nedvozhimost* », etc.

La société « *Torgovyje riady* » fournit un exemple qui démontre bien la technique des « pyramides financières ». En 1994, cette société a procédé à l'émission d'actions, en fixant le prix d'émission à hauteur de 200 000 roubles par action ; 20 jours après la date de l'émission, la « *Torgovyje riady* » a fait monter le prix jusqu'à 1 300 000 roubles par action ; ensuite, elle a brusquement baissé le cours jusqu'à 200 000 roubles. Les profits ainsi obtenus ont été partagés entre la « *Torgovyje riady* » et la société « *Reskom* », compagnie mère de l'émetteur<sup>5</sup>.

L'utilisation des « actions » destinées à l'auto-quotation rend les « pyramides financières » complètement invulnérables à l'égard de la loi qui n'interdit pas de fixer le prix de ses propres actions. Profitant de sous-développement du marché des valeurs mobilières en Russie, les dirigeants des « compagnies financières » cherchent donc à convertir toute créance en actions ; en plus, ils le font souvent de manière arbitraire, mettant les particuliers devant une alternative désagréable : échanger leurs créances contre des actions ou rien obtenir du tout. Les créanciers sont ainsi poussés à choisir les actions.

Parfois, l'échange prévoit plusieurs étapes et passe par des produits financiers intermédiaires. La société « *Kreit* » en fournit un bon exemple. Depuis 1993, cette société émettait des « billets » que tout le monde achetait très volontiers, puisque la situation financière de la « *Kreit* », qui travaillait dans le secteur de l'informatique, était solide. Tout fonctionnait correctement jusqu'au moment où le propriétaire de la « *Kreit* » a décidé, à la recherche de profits fantastiques, de remplacer les produits informatiques par des produits financiers. Au début de 1995, les porteurs des « billets », qui se sont présentés au guichet pour récupérer leurs fonds ou acquérir de nouveaux « billets », ont été invités à prendre

4. Den'gi, N°47-48, 6 décembre 1995, p. 30.

5. Izvestia, 27 octobre 1995.

les options émises par une nouvelle société « *Kreit - Corporation* ». Les responsables de la société assuraient que les options et les « billets » étaient la même chose. Lorsque les porteurs des options ont voulu les transformer en monnaie quelques mois plus tard, ils se sont vu proposer des actions de la « *Kreit - Corporation* », sinon rien. Une fois les options utilisées, les nouveaux actionnaires ont été informés qu'il n'y avait que des dettes au bilan de la société <sup>6</sup>.

Une autre technique consiste à faire voter à l'assemblée générale des actionnaires la décision de ne pas distribuer les dividendes sous prétexte de difficultés financières de la société. Cette technique est efficace, si la dispersion d'actions est grande, et que la non-distribution des dividendes promet de gros montants à la société. Dans ce cas, les « compagnies financières » cherchent, lors de la souscription des actions émises, à faire signer à l'acquéreur une procuration en faveur d'un administrateur ou d'un fondateur de la société concernée. Par exemple, le fonds d'investissement des chèques de privatisation « *Hermès* » (groupe « *Hermès* ») demandait de remplir et de renvoyer une procuration attachée à la feuille de souscription en faveur du responsable de cet établissement <sup>7</sup>. L'efficacité de cette technique augmente considérablement avec l'utilisation du facteur « espace ». Il s'agit d'organiser l'assemblée générale dans un endroit éloigné à la fois du siège de la société et des régions où la souscription avait eu lieu. Le fonds d'investissement des chèques de privatisation « *Khopeur-Invest* » a choisi cette tactique en 1994 pour organiser son assemblée générale dans les locaux du théâtre dramatique de Pensa, ville calme et endormie <sup>8</sup>.

Pour éviter des désagréments, on peut également enregistrer le siège d'une compagnie financière dans une région où la collecte des fonds n'est pas prévue et où les actifs sont physiquement absents. Dans ce cas, on ne sait pas trop à quel tribunal il faut s'adresser pour engager des poursuites. Par exemple, les sociétés du groupe « *Khopeur* » se faisaient enregistrer dans un endroit tout à fait exotique, à Elista, capitale de la république autonome de Kalmoukie. Toutes les poursuites à l'encontre du groupe « *Khopeur* » sont automatiquement renvoyées à la Kalmoukie dont le Ministère de la Justice répond qu'il ne peut rien saisir, puisque les actifs du groupe « *Khopeur* » se trouvent hors du territoire de la République autonome. Les actifs qui se trouvent territorialement dans des endroits différents de ceux où les sociétés du groupe sont enregistrées, servent de prétexte aux tribunaux locaux pour ne pas s'occuper des affaires.

6. SPB Vedomosti, 15 mars 1996.

7. Izvestia, 22 mars 1994.

8. SPB Vedomosti, 11 novembre 1994.

De nombreuses escroqueries sont liées à la technique qui met en service des polices d'assurance. Cette technique est fondée sur des subtilités juridiques auxquelles les souscripteurs ne comprennent rien. Cela permet à l'assureur de rédiger les contrats de façon à ne rien avoir à payer en cas de sinistre. La société d'assurance « *Hermès* » (groupe « *Hermès* ») en fournit le meilleur exemple. Les déposants et les porteurs des « billets », qui ont contribué à construire la pyramide financière de la société « *Hermès-Finance* », ont été forcés de souscrire une assurance obligatoire de dépôts. La prime d'assurance, qui s'élevait à 1 % du montant du dépôt, était récoltée par la société d'assurance « *Hermès* ». L'assurance de dépôts donnait de la confiance aux déposants, augmentait la demande des « billets » et la constitution de dépôts auprès de la société « *Hermès-Finance* ». Lorsque cette dernière a cessé d'honorer ses obligations, la compagnie d'assurance « *Hermès* » a expliqué aux déposants furieux qu'elle ne leur doit rien, puisque, conformément aux termes des contrats d'assurance souscrits, elle assurait non pas leurs dépôts contre les risques (y compris la fraude) liés aux actions de la société « *Hermès-Finance* », mais la société « *Hermès-Finance* » contre le risque des poursuites de la part de ses déposants<sup>9</sup>.

Il existe, bien sûr, dans le métier des assurances, de nombreux autres moyens d'extorquer des fonds, plus simples mais moins élégants. Si, par exemple, une compagnie d'assurance n'a pas de licence pour passer certains contrats, elle peut, tout de même, les proposer, puisqu'elle ne serait pas tenue de payer en cas de sinistre. Dans le meilleur des cas, elle remboursera les primes versées par le client. Mais encore faut-il avoir de la chance. Par ailleurs, il ne faut pas oublier, non plus, que les compagnies d'assurance s'occupent souvent elles-mêmes de la collecte de dépôts, sans aucune licence pour ce type d'activité. Les déposants assument donc la totalité du risque de non-remboursement des fonds déposés.

151

### *Où et comment placer des fonds volés*

On peut trouver plusieurs prétextes légaux pour éviter le remboursement des fonds collectés, mais ceci, à la seule condition : la caisse du débiteur doit être vide. Pour y satisfaire, il faut donc cacher discrètement les fonds collectés dans un endroit sûr. C'est ce qui se passe actuellement en Russie. Selon les données officielles, à la fin 1995, les bilans comptables des « compagnies financières » ne faisaient apparaître que de 3 à 10 % de leurs actifs réels<sup>10</sup>. Par ailleurs, les « compagnies financiè-

9. SPB Vedomosti, 18 février 1995.

10. Izvestia, 21 novembre 1995.

res » s'abstiennent d'augmenter leurs fonds propres. Par exemple, une certaine société « *Fin-Paks* », qui a cessé les paiements en 1995, n'a jamais augmenté son capital initial de 10 000 roubles <sup>11</sup>.

L'opacité des « groupes financiers », où les liens de parenté entre les fondateurs remplacent le système des participations financières, est une condition fondamentale pour l'escroquerie, puisqu'un membre du groupe ne peut être tenu responsable pour les engagements des autres. Dans le cas « idéal », c'est la personnalité du propriétaire qui réunit dans un groupe les différentes sociétés juridiquement indépendantes. Par exemple, c'est le cas du groupe « *Khopeur* » et de la Maison de commerce « *Selenga* ».

La banque « *Natsionalny Kredit* » exploite avec succès l'opacité du groupe pour se protéger contre les déposants et les créanciers furieux, en plaçant des fonds collectés dans des banques contrôlées et des sociétés « soeurs », que l'on peut rapidement faire disparaître, le cas échéant. Il s'agit tout d'abord de la banque « *Favorite* », qui a cessé d'exister en 1995, et des banques « *Industrie-service* », « *Rodina* » et « *Natsionalny Reserovny* ». Cette dernière, par exemple, a commencé l'exercice de 1995 avec des pertes de 2 milliards de roubles. Au début du II<sup>e</sup> semestre 1995, elle a enregistré des profits pour 12 milliards de roubles, son capital augmentant de 55 milliards de roubles pendant la même période. C'est la personnalité d'un certain M. *Boïko* qui cimente le « groupe » du « *Natsionalny Kredit* » <sup>12</sup>.

Les réseaux informels où règne la confiance peuvent donc fournir un refuge aux fonds détournés. Par exemple, la société « *Evropeïsky Finansovy Alliance* » collectait des fonds du public en contrepartie des « billets » qu'elle émettait depuis sa constitution en avril 1994. Les deux tiers des fonds ainsi collectés étant immédiatement versés aux fondateurs (la Banque « *Capital* », la société « *Tekhinvest - M* » et les personnes physiques) et aux autres sociétés (la « *Takt* », la « *Real* », et la « *Armsteklo* »). En novembre 1994, la société « *Evropeïsky Finansovy Alliance* », en coopération avec deux autres sociétés bidons, ont créé, en Ingouchétie, un fonds d'investissement où le tiers restant des fonds collectés a servi d'apport au capital. A l'issue de cette opération, la société « *Evropeïsky Finansovy Alliance* » a pu tranquillement suspendre le remboursement de ses « billets », puisqu'un article spécial a été introduit dans les statuts du fonds d'investissement, qui délimitait rigoureusement les responsabilités du fonds et celles des actionnaires <sup>13</sup>.

Les « groupes » contrôlés par des escrocs sont ainsi divisés en deux parties fonctionnellement différentes : les sociétés qui collectent les fonds et les sociétés qui les cachent.

11. *Izvestia*, 14 février 1995.

12. *Den'gi*, N° 35, 13 septembre 1995, p. 11.

13. *Izvestia-Ekspress*, 6 décembre 1995.

Pour le groupe « *Rousskaya nedvizhimost* », la première partie est représentée par la société « *Rousskaya nedvizhimost* » (émission des « actions »), la « *Nadezhda* » (compagnie d'assurance) et le « *Rousskij Pensionny Fond* » (Fonds de pension). Il est possible que la deuxième partie soit représentée par la société « *Seti elektrosvijazi* » (télécommunications), la « *BIT* » (nouvelles technologies de la construction), la « *Rousavtotrans* » (transport routier) et la « *Maison commerciale des frères Makaroff* »<sup>14</sup>. Or, il est pratiquement impossible, pour un observateur externe, de détecter et de déchiffrer la toile des liens et des participations à l'intérieur du groupe présent dans des dizaines de villes russes<sup>15</sup>.

Le groupe « *Khopeur* » est également composé de nombreuses sociétés-membres. Il s'agit avant tout du « *Khopeur-Invest* », fonds d'investissement qui accumulait des chèques de privatisation pour les réinvestir dans des différents secteurs de l'économie russe. La compagnie d'investissement « *Khopeur* » est un autre membre important du groupe. Cette société centralise les opérations sur les « actions » émises par d'autres sociétés du groupe. La société « *Khopeur-Realty* » s'occupe d'immobilier. Il existe également quatre SARL : la « *Khopeur-Classic* », la « *Khopeur-Négociant* », la « *Khopeur-Diligence* » et la « *Khopeur-Garant* ». Ce sont des « pyramides financières » qui s'aventurent dans la collecte des fonds. Il n'y a pas de différences majeures entre elles. Par exemple, la « *Khopeur-Diligence* » bénéficie du sous-développement du système de paiement en Russie pour proposer un service de transfert des fonds en rachetant ses « actions » dans une localité différente de celle où elles ont été émises, alors que le prix des « actions » de la « *Khopeur-Garant* » est indexé sur le taux de change du rouble vis-à-vis du dollar. À en croire la publicité du groupe, ce dernier a été présent ou représenté dans 72 villes de la Russie<sup>16</sup>. Comme le nombre de sociétés faisant partie du groupe est très important, et la localisation de leurs actifs n'est pas claire, il est extrêmement difficile de leur faire rembourser les « actions ».

Pour cacher les fonds détournés, on peut également choisir une stratégie qui prévoit l'utilisation du même nom pour des compagnies différentes. La liste d'exemples est très longue : la « *Lank* » SA et la « *Lank* » SARL, la « *Tekhinvest-M* » SARL et la « *Tekhinvest-M* » SA, la « *Newton* » tout court et la « *Newton* » SA. Les particuliers ne savent pas à qui ils ont confié leurs fonds, tandis que le débiteur peut se permettre de ne pas les rembourser. Cette technique fonctionne aussi à l'égard des personnes morales. Nous avons déjà évoqué le cas de la banque « *Gloria-bank* » ruinée par la société commerciale « *Mikrodine* ». Lorsque la « *Gloria-bank* » a essayé de faire payer le débiteur, et l'huissier a saisi des

14. La structure du groupe est représentée dans sa propre publicité (Izvestia, 31 décembre 1994).

15. SPB Vedomosti, 10 décembre 1994.

16. SPB Vedomosti, 10 décembre 1994.

marchandises pour le montant de \$ 150 000, le responsable de la société, qui signait lui-même toutes les créances de « *Mikrodine* », a menacé d'engager une poursuite à l'encontre de la « *Gloria-bank* » sous prétexte que les marchandises saisies appartiennent non pas à la société « *Mikrodine* », mais à la « *Mikrodine* » SA, qui ne peut pas être tenue responsable pour les impayés de la société « *Microdine* ».

Evacuer les fonds à l'étranger pour y acheter, par exemple, un bien immobilier est un moyen encore plus sûr pour cacher les fonds détournés. S'il est pratiquement impossible d'estimer la véritable ampleur du phénomène<sup>17</sup>, on peut néanmoins fournir un exemple évocateur. Il s'agit du scandale lié à la création dans la Chypre du Nord de la banque « *Independent Trade-Union Bank* » avec le capital statuaire de \$ 46 millions, qui est trois fois supérieur aux capitaux consolidés de toutes les banques commerciales chypriotes<sup>18</sup>. On soupçonne fortement la banque moscovite « *Mezhregionbank* », qui a enregistré les plus grandes pertes parmi les banques russes en 1995<sup>19</sup>, d'avoir fourni les fonds qui ont ensuite été réinvestis dans la banque chypriote. Comme la « *Mezhregionbank* » n'avait pas demandé d'autorisation pour cette opération, les actions de la banque chypriote ne peuvent pas figurer dans son bilan. Elles font le bonheur de quelqu'un d'autre. Il faut pourtant souligner que les capitaux ont été exportés en toute légalité : l'été 1994, la « *Mezhregionbank* » a financé un projet de transformation de pierres précieuses, présenté par les sociétés « *Concorde* » et « *Ustinelev* ». Après avoir converti les fonds en USD, elles ont fait un transfert, en octobre 1994, à la société luxembourgeoise « *Harvard Investment* » qui a utilisé cet argent pour l'acquisition de 99 % du capital d'une petite banque chypriote, qui a servi de base à la nouvelle « *Independent Trade-Union Bank* ».

Les règlements en espèces, dont l'importance économique ne cesse de progresser en Russie, ouvrent d'énormes possibilités à ceux qui cherchent à cacher des fonds. Selon les données officielles, il existe, par exemple, dans la capitale russe 56 marchés de gros où il est coutume de régler toutes les transactions en espèces<sup>20</sup>. Le directeur d'une filiale régionale de la Maison de commerce « *Selenga* » a déclaré une fois à la

17. Selon les différentes estimations, le montant des capitaux russes détournés et investis à l'étranger varie entre \$ 200 milliards (Business i banki, 1996, N°15, p. 2) et \$ 1000 milliards (Finansovye Izvestia, N°102, 31 octobre 1996, p. 4).

18. Commersant, 19 décembre 1995, p. 48-53. Par ailleurs, la Chypre a accueilli 8 filiales des banques russes et quelques dizaines de milliers de sociétés "off-shore" constituées par les résidents russes. (Business i banki, 1996, N°25, p. 5).

19. Les pertes de la « *Mezhregionbank* » s'élevaient à 1000 milliards de roubles, soit 5 fois supérieures aux pertes de la banque suivante sur la liste des établissements bancaires russes qui ont enregistré des pertes en 1995 (Izvestia, 30 avril 1996).

20. Izvestia, 20 avril 1996.



presse que la compagnie s'était vu infliger une amende de 173 milliards de roubles pour un dépassement du plafond autorisé des espèces à conserver dans la caisse<sup>21</sup>. Chaque fois que l'instruction s'intéressait aux compagnies collecteuses des fonds, il s'avérait toujours qu'elles ne les remettaient jamais à la banque, mais conservaient des millions de roubles en espèces<sup>22</sup>. Ces exemples permettent de se faire une idée de l'ampleur du phénomène.

### *Ampleur du désastre*

Tout escroc travaille dans la discrétion. Il est donc impossible d'évaluer avec précision la véritable ampleur des escroqueries liées aux activités financières. La statistique financière ne permet pas de les chiffrer pour les personnes morales. Les impayés frauduleux sont, comme on l'a déjà dit, noyés dans la masse totale des impayés, sans qu'on puisse les séparer. Les bilans publiés par des banques sont très sommaires et faussés. Le bilan détaillé aurait, sans doute, fait apparaître des pertes qui figurent autrement parmi les actifs. Le seul secteur pour lequel il existe actuellement des estimations plus ou moins sérieuses de l'escroquerie, est celui de « dépôts » des particuliers.

Suivant les données officielles, la Russie abrite 833 « compagnies financières » qui ne remplissent pas leurs obligations vis-à-vis des « déposants »<sup>23</sup>. D'après le calcul de l'association « *Déposants russes* », ce chiffre était de 2 100 compagnies au printemps 1996<sup>24</sup>. D'après une autre estimation, le nombre des victimes se situe entre 20 et 40 millions de personnes. Il s'agit donc de 1/8 à 1/4 de la population du pays, y compris les nourrissons<sup>25</sup>. Pratiquement chaque famille russe a perdu de l'argent à la suite des escroqueries<sup>26</sup>.

En automne 1994, les déposants ont été escroqués pour un montant de quelques 5 000 milliards de roubles, qui n'ont jamais été remboursés<sup>27</sup>. Au printemps 1996, les pertes estimées des victimes se sont approchées déjà de 20 000 milliards de roubles<sup>28</sup>. Comme il s'agit de pertes cumulées et non-indexées, il faut les comparer avec les revenus de la population russe dans les années 1990, exprimés en roubles courants. Pour la période de 1992 à 1995, la somme des revenus s'élève à

21. *Izvestia*, 5 novembre 1995.

22. Voir : *Izvestia*, 5 novembre 1995 ; *Izvestia*, 27 mars 1996 ; SPB *Vedomosti*, 10 octobre 1995 etc.

23. *Izvestia*, 7 mars 1996.

24. SPB *Vedomosti*, 5 avril 1996.

25. Voir : SPB *Vedomosti*, 21 novembre 1995 ; *Izvestia*, 2 mars 1996.

26. Le nombre de déposants s'élève à 4 millions de personnes pour la « Selenga » et à 1,5 millions de personnes pour la « Khopeur ».

27. *Izvestia-Ekspress*, 27 mars 1996.

28. *Izvestia-Ekspress*, 27 mars 1996.

115 800 milliards de roubles<sup>29</sup>. Les pertes de la population correspondent approximativement à 20 % de ses revenus monétaires. Selon d'autres estimations, les pertes subies sont encore plus importantes. Par exemple, la société « *Vlastilina* » aurait collecté, à elle seule, des fonds pour un montant de 17 000 milliards de roubles, qui se sont évaporés avec la directrice de la compagnie; elle se trouve toujours dans la clandestinité et promet de les rembourser à condition, bien sûr, qu'on la laisse continuer à collecter des fonds<sup>30</sup>. Compte tenu de cette dernière estimation, le niveau de 20 000 milliards de roubles semble être largement dépassé dans la réalité. Il s'agit donc du seuil inférieur des estimations.

Les données relatives au patrimoine des escrocs peuvent, elles aussi, servir de base à l'évaluation de l'ampleur des activités illégales. Ces informations sont principalement liées aux tentatives des financiers-escrocs de créer des fonds d'investissement sous l'égide de la Commission Fédérale des Valeurs Mobilières. Selon l'estimation du Président de la Commission, les actifs de « *Selenga* », représentant un apport aux capitaux des fonds d'investissement nouvellement créés, s'élevaient à 1 199 milliards de roubles<sup>31</sup>. Les actifs du groupe « *Khopeur* » seraient, suivant les sources informées, composés de biens immobiliers (pour 4 milliards de roubles), d'actions (pour 100 milliards de roubles) et de biens mobiliers (pour 60 milliards de roubles)<sup>32</sup>. La valeur des actifs est donc très importante, même si Mme *Constantinova*, qui a remplacé son fils en tant que PDG du groupe, se plaint en public que les actifs soient déjà presque entièrement dilapidés par les employés des filiales et par les proches des fondateurs<sup>33</sup>.

29. *Voprosy Ekonomiki*, 1995, N°9, p. 119; *Voprosy Ekonomiki*, 1996, N°2, p. 107.

30. *SPB Vedomosti*, 22 février 1996.

31. *Izvestia*, 7 mars 1996.

32. *Izvestia-Ekspres*, 4 octobre 1995.

33. *Den'gi*, N° 11, 27 mars 1996, p. 5-6.